



Un jaf peut-il traiter 2 affaires en même tps concernant1 personn

Par **Marie**, le **22/02/2012** à **10:42**

Bonjour,
Je souhaiterai savoir si le juge aux affaires familiales choisit les affaires qu'il traite ou bien si elles lui sont attribuées de façon aléatoire. Les demandes de mon ex mari (à savoir une demande de garde d'enfant et de pension alimentaire à l'encontre d'une de ses ex compagnes et une demande de cessation de paiement de pensions alimentaires et de prestation compensatoire à mon encontre) ont été traitées par le même juge. Ce sont deux affaires distinctes mais traitées et jugées par le même juge en même temps. Il a obtenu gain de cause pour les deux affaires, la garde et la pension pour l'autre personne et l'annulation des pensions alimentaires et la suspension de la prestation compensatoire pour 2 ans en ce qui concerne mon affaire.

Par **ange48**, le **22/02/2012** à **13:03**

Rien n'interdit à un juge d'instruire deux dossier en une seul audience. Il est meme frequent d'ailleurs qu'un juge aux affaire familiale soit juge auprès des enfants par exemple, et cela ne l'empeche pas de statuer. Je ne pense pas que les tribunaux s'amuserait à jouer dans le non reglementaire. Après moralement c'est sur c'est ambiguë.

Par **Marie**, le **22/02/2012** à **13:14**

Cela ne répond pas à ma question Qui attribue les affaires au juge? Et dans mon cas les 2

affaires n'ont pas été traitées au cours de la même audience, mais à peu d'intervalle et par le même juge.

Par **ange48**, le **22/02/2012** à **13:51**

entendu, les affaires sont attribués au juge en fonction de leurs charge de travail respectives mais en principe quand les requérants sont les memes et les affaires ressemblantes il est plus simple que cela soit instruit par le meme magistrat. vous pouvez demandez au procurer que ces deux affaires soit jugés par deux juges differents mais cela dépendra des capacités au tribunal a recouvrir cette demande. après qui les attribue c'est le service greffe.